

RAPPORT SUR LES RECETTES ET LES DEPENSES RELATIVES AU FONDS ADDITIONNEL DE CONSERVATION POUR 2020-2022

GENERALITES

Lors de leur Première Réunion (Monaco, 28 février - 2 mars 2002), et tenant compte de l'Article IX, paragraphe 3, de l'Accord, les Parties à l'ACCOBAMS ont établi un Fonds additionnel de conservation (FAC) alimenté par des contributions volontaires des Parties ou par toute autre source dans le but d'accroître les fonds disponibles pour la surveillance continue, la recherche, la formation ainsi que des projets concernant la conservation des Cétacés.

Le FAC est devenu opérationnel lors de la Seconde Réunion des Parties (Palma de Mallorca, Espagne, 9-12 novembre 2004) et a eu un rôle significatif dans le soutien aux initiatives de conservation de l'ACCOBAMS dans les pays en développement et dans les pays en économie de transition.

Depuis 2011, les projets financés au titre du FAC sont sélectionnés dans le cadre d'appels à propositions lancés par le Secrétariat, en concertation avec le Bureau des Parties, après l'évaluation scientifique réalisée par le Comité Scientifique de l'ACCOBAMS.

En 2013, lors de leur Cinquième Réunion (Tanger, 5-8 novembre 2013), puis en 2019 lors de leur Septième Réunion (Istanbul, 5-8 novembre 2022), les Parties à l'ACCOBAMS ont adopté des Résolutions sur la Procédure de l'appel à propositions ACCOBAMS pour des projets financés par le Fonds additionnel de conservation.

Tel que prévu par la [Résolution 7.8](#), les buts et objectifs du FAC sont les suivants :

- Catalyser le développement et la réalisation d'actions concertées ou coopératives qui contribueraient clairement à la mise en œuvre de l'Accord et aux priorités adoptées par les Parties ;
- Appuyer des projets de conservation appliquée ;
- Fournir un capital d'amorçage pour le lancement de projets à long terme qui ont un effet bien au-delà de la période de financement ;
- Stimuler le dialogue et la coopération aux niveaux local et régional afin d'améliorer l'état de conservation des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS ;
- Aider au développement des capacités nationales pour conserver les cétacés et leurs habitats ;
- Sensibiliser aux besoins de conservation et de gestion des cétacés et de leurs habitats ;
- Mettre des sommes modestes à la disposition des communautés et d'autres parties intéressées à la conservation, qui n'ont pas accès à d'autres sources de financement.

Le présent rapport présente un bilan sur les recettes et les dépenses relatives au Fonds Additionnel de Conservation en 2020, 2021 et 2022 (jusqu'au 30 juin 2022).

Aucun transfert du Fonds d'Affectation Spécial vers le FAC n'a eu lieu avant le 30 juin 2022.

Après le 30 juin 2022, deux transferts d'un montant total de 60 000 €, correspondant aux contributions volontaires fournies par l'Italie en 2020 (40 000 €) et par Monaco en 2022 (20 000 €), ont été effectués du Fonds d'Affectation Spécial vers le Fonds Additionnel de Conservation.

Conformément à la décision du BU14, un nouvel appel à propositions de projets a été lancé le 16 février 2022. Une Réunion Extraordinaire du Bureau a été prévue pour le 1er septembre 2022, visant à sélectionner les projets qui seront financés par le Fonds Additionnel de Conservation de l'ACCOBAMS.

I. RECETTES ET DEPENSES DU FAC DURANT LE TRIENNAT 2020-2022

Bilan 2020, au 31/12/2020

Le solde du FAC au 01/01/2020 s'élevait à 29 610 €.

Aucun transfert du Fonds d'Affectation Spécial vers le Fonds Additionnel de Conservation n'a eu lieu en 2020.

Le montant total des dépenses en 2020 (au 31 décembre 2020) s'élevait à 6 555 € (6 520 € plus les frais bancaires des transferts), correspondant à :

- Un projet en Bulgarie : 4 280€ ont été payés pour la mise en œuvre du projet "Monitoring and mitigation of cetacean bycatch in Bulgarian waters";
- Un projet au Maroc : 2 240€ ont été versés pour le renforcement du réseau de surveillance des échouages de cétacés au Maroc.

Table 1. Recettes et dépenses du Fonds Additionnel de Conservation au 31/12/2020

Fonds Additionnel de Conservation	en € (euros)
Ressources disponibles des années précédentes	29 610
Total des recettes (renflouement)	0
Total des dépenses	6 555
Solde restant en banque (31/12/2020)	23 055
Montant alloué aux projets en cours dans le cadre de l'appel à projets 2019	5 850
<i>Solde disponible (31/12/2020)</i>	17 205

Bilan 2021, au 31/12/2021

Le solde du FAC au 01/01/2021 s'élevait à 23 055€.

Aucun transfert du Fonds d'Affectation Spécial vers le Fonds Additionnel de Conservation n'a eu lieu en 2021.

Le montant total des dépenses en 2021 (au 31 décembre 2021) s'élevait à 6 329 € (6 300 € plus les frais bancaires des transferts), correspondant à :

- Un projet en Algérie : 6 300€ ont été versés pour financer la mise en place d'un nouveau réseau opérationnel de surveillance des échouages de cétacés le long des côtes algériennes.

Table 2. Recettes et dépenses du Fonds Additionnel de Conservation au 31/12/2021

Fonds Additionnel de Conservation	en € (euros)
Ressources disponibles des années précédentes	23 055
Total des recettes (renflouement)	0
Total des dépenses	6 329
Solde restant en banque (31/12/2021)	16 726
<i>Montant alloué aux projets en cours dans le cadre de l'appel à projets 2019</i>	<i>12 250</i>
<i>Solde disponible (31/12/2021)</i>	4 476

Bilan 2022, au 30/06/2022

Le solde du FAC au 01/01/2022 s'élevait à 23 055€.

Aucun transfert du Fonds d'Affectation Spécial vers le Fonds Additionnel de Conservation n'a eu lieu avant le 30/06/2022.

Le montant total des dépenses en 2022 (au 30/06/2022) s'élevait à 2 850 € (incluant les frais bancaires des transferts), correspondant à la mise en place d'un projet en Bulgarie "Monitoring and mitigation of cetacean bycatch in Bulgarian waters".

Table 3. Recettes et dépenses du Fonds Additionnel de Conservation au 30/06/2022

Fonds Additionnel de Conservation	en € (euros)
Ressources disponibles des années précédentes	16 726
Total des recettes (renflouement)	0
Total des dépenses	2 850
Solde restant en banque (30/06/2022)	13 876
<i>Montant alloué aux projets en cours dans le cadre de l'appel à projets 2019</i>	<i>9 400</i>
<i>Solde disponible (as of 30/06/2022)</i>	4 476

II. BILAN DU TRIENNAT (2020-2022)

Le solde du FAC au 01/01/2020 s'élevait à 29 610€.

Aucun transfert du Fonds d'Affectation Spécial vers le Fonds Additionnel de Conservation n'a eu lieu avant le 30/06/2022.

Le montant total des dépenses au 30/06/2022 s'élevait à 15 734 €.

Le solde disponible au 30/06/2022 correspond au solde restant en banque moins le montant alloué aux projets en cours dans le cadre de l'appel à projets précédent (2019).

Table 4. Recettes et dépenses du Fonds Additionnel de Conservation durant le triennat 2020-2022 (au 30/06/2022)

Fonds Additionnel de Conservation	en € (euros)
Ressources disponibles des années précédentes	29 610
Total des recettes (renflouement)	0*
Total des dépenses	15 734
Solde restant en banque (on 30/06/2022)	13 876
<i>Montant alloué aux projets en cours dans le cadre de l'appel à projets 2019</i>	<i>9 400</i>
<i>Solde disponible (as of 30/06/2022)</i>	4 476

*Après le 30/06/2022, le FAC a été renfloué de 60 000 €, correspondant aux contributions volontaires fournies par l'Italie en 2020 (40 000 €) et par Monaco en 2022 (20 000 €).